

MUSÉES ROYAUX

DE

Peinture et de Sculpture

DE

BELGIQUE

SECRÉTARIAT

N^o 5212/80

A

OBJET

Monsieur Moris

Bruxelles

Nous avons l'honneur de vous faire connaître
que la résolution de la Commission directrice
n'a pas été favorable à l'acquisition, pour les
collections de l'État, d ~~statues~~ *statueaux*
qui *faisaient* l'objet de votre lettre
du 15 de ce mois

ANNEXE

Ces ouvrages que nous tenons, Monsieur
à votre disposition, pour *ont*
être retiré au Palais des Beaux-Arts, rue du
Musée n^o 9, contre la remise d'un récépissé
accompagné de la présente.

Veuillez agréer, *Monsieur*, l'assurance
de notre considération distinguée.

Copie expédiée le 1-6-12

POUR LA COMMISSION DIRECTRICE,

Le Secrétaire,

30 ADOLPHE MORIS
RUE JOSEPH COOSEMANS, 27
BRUXELLES

Schaerbeek, le 25 Mai 1912

A Messieurs les Président
& Membres de la Commission
directrice des Beaux Arts.
Musées Royaux
Bruxelles.



Messieurs,

J'ai l'honneur de soumettre
à votre examen et en vue d'acquisition
par les Musées Royaux :

- 1° Un tableau attribué à Houverman
(Le repos) au prix de quinze cents francs (frs. 1500.)
- 2° Un portrait signé Franget, au prix
de trois mille francs (frs. 3000.).

Vous m'obligerez, Messieurs, en m'hon-
orant de votre réponse et je vous prie
en attendant, de recevoir l'expression de ma
considération distinguée.

Adolphe Moris

A Messieurs
les Président & Membres
de la Commission directrice
des Beaux Arts.
Bruxelles.